




<p>Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Languedoc Roussillon et Provence, Alpes, Côte d'Azur</p>  <p>Liberté - Égalité - Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p>	<h2>Lutte contre la tuberculose en Camargue</h2> <h3>Feuille de route 2015-2020</h3>	<p>Fédérations Régionales des Groupements de Défense Sanitaire de Languedoc Roussillon et PACA</p>  <p>FRGDS Languedoc-Roussillon</p>  <p>GDS PACA</p>
Rédaction	Coordination inter-départementale pour la lutte contre la tuberculose bovine en LR-PACA-Corse	
Consultation	DDPP 13, 30 et 34 ; GDS 13, 30 et 34, FRGDS LR et le LDA34.	

Résumé

I. Maîtriser les risques de diffusion de la maladie

- A. *Maintenir les tests d'introductions systématiques*
- B. *Identifier et maîtriser les mouvements non notifiés*
- C. *Maintenir un effort de contrôle lors de rassemblement*
- D. *Poursuivre les efforts au niveau des conditions d'accueil lors de manifestations taurines*
 - Bilan et suivi des conditions d'accueil en arènes
 - Séparation taureaux espagnols et français lors de corridas
- E. *Eviter une diffusion de la maladie à la faune sauvage*
 - Maintenir la surveillance de la faune sauvage dans le cadre du réseau Sylvatub
 - Vérifier l'absence de contamination des blaireaux autour de certains foyers
- F. *Eviter la diffusion de la maladie à partir des foyers*
 - Approfondir les enquêtes épidémiologiques en vue d'identifier les principales hypothèses d'introduction et tous les cheptels en lien
 - Garantir une gestion stricte des assainissements par abattage sélectifs des foyers de tuberculose

II. Maintenir une bonne sensibilité de dépistage des cheptels infectés

- G. *Vérifier l'existence d'élevages non soumis aux tests*
- H. *Maintenir une prophylaxie annuelle*
- I. *Garantir les bonnes conditions de réalisation des IDT*
 - Maintenir un effort de supervision terrain de la réalisation des IDT
 - Faire vivre le réseau des vétérinaires sanitaires intervenant dans les manades et ganaderias
- J. *Maintenir une détection en prophylaxie par le test IFN*
- K. *Maintenir une vigilance accrue en abattoir*
 - Maintenir une bonne sensibilisation des agents d'abattoir
 - Contribuer à évaluer des possibilités d'amélioration des tests de dépistage en élevage

III. Limiter les risques d'introduction de la tuberculose via les animaux introduits d'Espagne

- canaliser les introductions de taureaux de combat vers des lieux autorisés (corrals) avec une fréquence d'inspection annuelle/bisannuelle.
- améliorer la traçabilité des animaux introduits
- renforcer le suivi des animaux introduits pour élevage

IV. Valoriser les acteurs locaux en diffusant leur expérience

- Diffusion de l'expérience des vétérinaires et éleveurs auprès de leurs homologues des Landes
- Capitalisation sur le programme de contrôle mené.

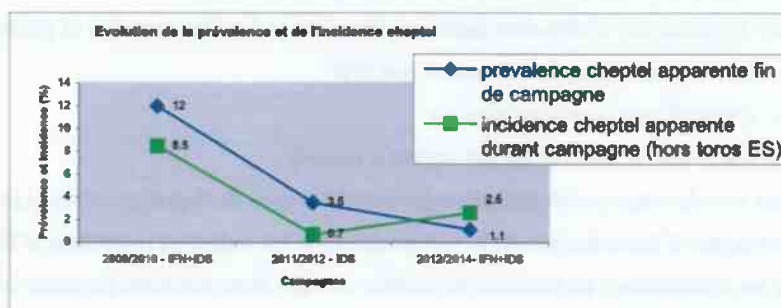
Introduction : l'élevage et la lutte contre la tuberculose en Camargue

L'élevage de la zone Camargue représente un peu plus de 250 manades et ganaderias (25 000 bovins de race Camargue et Brave) répartis sur 2 départements de la région Languedoc-Roussillon (LR), l'Hérault (34) et le Gard (30) (environ la moitié du cheptel) et un département de la région PACA, les Bouches du Rhône (13). Le cheptel race Camargue et Brave représente moins de 5 % du cheptel bovin de la région LR et près de 30 % en PACA. Les animaux de ces cheptels sont élevés pour les spectacles taurins, ils sont essentiellement échangés entre cheptels de la zone ce qui explique que la tuberculose, bien qu'endémique dans cette population depuis de nombreuses années, n'ait pas touché les cheptels dits « domestiques », c'est à dire hors manades et ganaderias.

Entre 1996 et 2005, la prévalence apparente annuelle moyenne des manades et ganaderias était estimée autour de 5 % (pourcentage de manades et ganaderia reconnues infectées). Ce niveau d'infection déjà très élevé dans un contexte où la France a obtenu son statut de pays officiellement indemne de tuberculose¹ au niveau communautaire en 2001, était finalement sous-estimé puisque cette prévalence a été ré-évaluée autour de 10 % quand les animaux ont pu être massivement dépistés en élevage par le test de dosage de l'interféron gamma (IFN). En effet, à cause d'un dépistage en élevage par l'intradermotuberculation (IDT) largement défaillant (cf. animaux infectés âgés et ne réagissant plus à l'IDT, non réalisation ou difficulté de réalisation de l'IDT), la détection des animaux infectés était jusque là essentiellement réalisée à l'abattoir. Pour améliorer le dépistage des troupeaux infectés, les départements de Camargue ont donc commencé à utiliser le test Interféron à partir de 2006. L'utilisation de ce test a d'abord été restreint aux tests avant mouvements et lors d'enquêtes épidémiologiques avant qu'une première campagne de dépistage généralisée ne soit programmée en 2009/2010. Cette campagne a été financée à 50% par l'Etat et 50% par les collectivités territoriales (conseils généraux du 13, 30 et 34 et conseil régional de LR). Elle a permis de détecter de nombreux cheptels infectés qui ont été, pour l'essentiel, assainis par abattage sélectif, préservant ainsi cette population à petit effectif. Un deuxième dépistage généralisé sur 2 ans a été réalisé entre 2012 et 2014 dans les mêmes conditions de financement que la première.

Au delà de l'amélioration du dépistage en élevage, d'autres actions ont été menées afin de lutter contre la maladie notamment en matière de conditions d'accueil des animaux dans les arènes et en terme de réduction des pratiques à risque.

Ainsi, grâce à une action concertée des services vétérinaires au niveau inter-régionale (LR et PACA), à une forte mobilisation des acteurs locaux réunis en Comité de pilotage Inter-régional (laboratoires, vétérinaires sanitaires, GDS, représentants des éleveurs et services de l'Etat en charge de la santé animale), les actions débutées il y a presque 10 ans, ont porté leur fruit puisque le taux de prévalence des cheptels a fortement diminué.



L'objectif de cette feuille de route est de prévoir les activités à poursuivre ou à initier afin de garder le niveau sanitaire obtenu après ces 10 années de lutte tout en poursuivant la détection et l'éradication des derniers foyers de tuberculose dans les manades et ganaderias. Elle s'inscrit donc dans la continuité des efforts entrepris jusqu'ici.

¹ Le statut indemne de tuberculose permet que le pays ait des cas sporadiques de la maladie

Présentation générale

I. Maîtriser les risques de diffusion de la maladie

A. Maintenir les test d'introductions systématiques

Les tests lors de vente resteront d'application obligatoire en IDS et IFN pour tous les cheptels Camargue et Brave avant tout mouvement vers un autre cheptel (vente, prêt, pension...).

Lors d'un résultat ininterprétable en IFN, le vétérinaire devra garantir un résultat négatif en IDT pour que l'introduction puisse être validée par les GDS.

B. Identifier et maîtriser les mouvements non notifiés

Tous les mouvements devant faire l'objet de tests de dépistage au préalable, les efforts doivent être poursuivis pour que les animaux soient systématiquement testés quelque soit le motif du mouvement. En effet, il semble encore persister des pratiques de prêts d'animaux qui ne sont pas systématiquement soumis aux tests de dépistage.

Les GDS et les DDPP veilleront à communiquer régulièrement sur ces obligations lors des réunions d'éleveurs ou via des supports écrits dédiés.

Des tests de génotypages pourront notamment être utilisés en cas de doute sur la filiation afin de mettre en évidence des mouvements d'étalons non notifiés, notamment dans le cadre de la gestion de foyers de tuberculose.

C. Maintenir une pression de contrôle lors de rassemblement

Les DDPP de chaque département doivent effectuer des contrôles lors de spectacles taurin à la fréquence annuelle suivante :

- au moins une course camarguaise
- au moins 1 rassemblement hors arène impliquant plusieurs élevages (à faire varier tous les ans).

Objectifs des visites des agents des DDPP :

- vérifier le statut sanitaire des animaux présents,
- vérifier l'absence de mélange en cas de cheptel en dérogation (autorisation de sortie pour certains cheptels non qualifiés),
- vérifier l'identification (absence de boucle ou de passeport),
- vérifier que l'état général des animaux est compatible avec le travail qui leur est demandé.
- vérifier les conditions de transport (autorisations, camions...)

Les GDS appuyeront le travail des DDPP en assurant une sensibilisation des acteurs aux bonnes pratiques.

D. Poursuivre les efforts au niveau des conditions d'accueil lors de manifestations taurines

- *Bilan et suivi des conditions d'accueil en arènes*

Il est prévu un recensement de toutes les arènes fixes de la zone Camargue afin de les sensibiliser aux conditions d'accueil telles que définies dans les arrêtés préfectoraux, à paraître, fixant les conditions sanitaires des spectacles taurins.

Ce travail sera à l'initiative des GDS et/ou FRGDS qui pourront prendre l'attache de la FFCC et bénéficier du soutien de la coordination tuberculose inter-régionale. Cette phase de recensement (documentaire et/ou physique) permettra en outre la diffusion des préconisations en terme de biosécurité qui seront publiées par arrêté préfectoral.

A la suite de la publication des arrêtés préfectoraux encadrant sanitaire l'organisation des spectacles taurins, les DDPP organiseront un programme d'inspection des arènes, à raison de **2 à 3 arènes par an**, éventuellement accompagné des GDS.

Lors de ces visites, les agents veilleront notamment à :

- vérifier la présence d'un registre des mouvements et des opérations de nettoyage et désinfection,
- vérifier la présence de matériel et de procédures/consignes de nettoyage et désinfection adéquates,
- vérifier la présence de toril à cases et éventuellement de cases identifiées pour les taureaux de réserve français pour les arènes accueillant des taureaux d'un autre Etat membre.
- Identifier le responsable de l'arène.

Il est proposé que les liens entre les GDS et la FFCC d'une part, et les DDPP et la FFCC d'autre part, soit davantage formalisés. **La participation du/des GDS ou de la FRGDS et/ou d'une/des DDPP à la commission sanitaire de la FFCC pourrait être un objectif.**

- o *Séparation des taureaux de réserve français lors de corridas*

Si le nombre de cases le permet, les arènes devront identifier de façon distincte 1 ou 2 cases dédiées aux taureaux de réserve français (identification par une couleur particulière par exemple).

L'objectif étant de limiter au maximum les risques de contacts indirects entre les taureaux de réserve français et des taureaux de corrida arrivant d'un autre Etat membre.

Cette préconisation sera reprise dans l'arrêté préfectoral sur les conditions d'organisation des spectacles taurins.

E. Eviter une diffusion de la maladie à la faune sauvage

- o *Maintenir la surveillance de la faune sauvage dans le cadre du réseau Sylvatub*

Le programme de surveillance national de la tuberculose dans la faune sauvage sera poursuivi.

A partir de la saison de chasse 2014/2015, un poster tuberculose, élaboré au niveau national, sera distribué à chaque chef de battue par les FDC en même temps que les carnets de battue.

Il est en outre prévu de renforcer la sensibilisation des chasseurs dans les zones de chasse les plus concernées par des contacts avec les animaux de manades et ganaderia.

Ainsi, en lien avec les FDC et la FRC LR, la coordination tuberculose inter-régionale :

- réalisera une cartographie de l'organisation de la chasse afin d'identifier les zones de chasse communale, privée ou les zones de réserve,
- proposera des actions de sensibilisation adaptées à chaque zone. Ces actions seront définies en lien avec la FRC et les FDC concernées et pourront prendre la forme de réunions grand public ou de présence de référents sylvatub lors de quelques battues.
- proposera aux gestionnaires un renforcement des examens initiaux de venaison lors de battues ou de chasse pour certaines réserves.

L'objectif essentiel devant être de garantir la surveillance des carcasses de sangliers abattus à la chasse sur les zones les plus sensibles (zones d'élevage des bovins Camargue et Brave). La présence des GDS à quelques battues, comme cela a été fait en 2013 dans le département des Bouches du Rhône pourra être un moyen envisagé.

- *Vérifier l'absence de contamination des blaireaux autour de certains foyers*

Tel que prévu dans le programme Sylvatub, les DDPP demanderont aux lieutenants de l'ovétoire des zones concernées, une évaluation de la présence de blaireaux autour de chaque nouveau foyer. En cas de présence de terriers actifs avec contacts directs ou indirects possibles entre les bovins du cheptel infecté et les blaireaux présents sur le site, la DDPP prendra les mesures prévues pour organiser un piégeage des blaireaux présents afin de vérifier leur état sanitaire vis à vis de la tuberculose.

F. Eviter la diffusion de la maladie à partir des foyers

- *Approfondir les enquêtes épidémiologiques en vue d'identifier les principales hypothèses d'introduction et tous les cheptels en lien*

Les DDPP avec le soutien de la coordination tuberculose inter-régionale, mettront en œuvre des enquêtes épidémiologiques complètes avec gestion de tous les cheptels en lien.

Les agents des DDPP seront formés au module enquête épidémiologique des foyers de tuberculose en cours de définition.

- *Garantir une gestion stricte des assainissements par abattage sélectifs des foyers de tuberculose*

Le protocole d'assainissement sera harmonisé avec le protocole national.

La réussite d'un assainissement par abattage partiel reposant sur la rigueur de mise en œuvre du protocole de dépistages réguliers du cheptel infecté, un appui à la mise en œuvre et des outils adéquats de suivi et gestion des assainissements seront proposés par la coordination tuberculose inter-régionale.

Lors des procédures d'assainissement, une attention particulière sera donnée à la gestion des pâtures. Toutes les espèces sensibles de l'exploitation seront également prise en compte et, le cas échéant, dépistées.

II. Maintenir une bonne sensibilité de dépistage des cheptels infectés

G. Repérage d'élevages non soumis aux tests

Un bilan inter-régional de la réalisation des prophylaxies tuberculose sera réalisé régulièrement à partir de 2014 sur tous les élevages bovins de la région Camargue. Sur cette base, un travail de régularisation sera organisé entre les DDPP, les GDS (et les EDE pour les élevages en cessation d'activité). Des procès-verbaux pour non réalisation des dépistages obligatoires seront dressés aux détenteurs ne souhaitant pas se régulariser.

H. Maintenir une prophylaxie annuelle

Les manades et ganaderias resteront en prophylaxie annuelle pour encore 5 années. Un allègement du rythme des prophylaxies pourra être envisagée après cette période dans la mesure où :

- des suspicions en IDT sont reportées régulièrement chaque année (car cela démontrera que la surveillance en élevage par IDT est convenablement réalisée),
- le dépistage IFN aléatoire permettra de prouver que le taux de prévalence annuel des troupeaux infectés est inférieur à 1% (cf. point J).

I. Garantir les bonnes conditions de réalisation des IDT

- *Maintenir un effort de supervision terrain de la réalisation des IDT*

Les DDPP accompagneront 2 à 3 vétérinaires sanitaires par an dans la réalisation de leur prophylaxie en IDS afin :

- de vérifier que les gestes techniques sont adéquats (suivant la grille de supervision proposée dans l'instruction nationale en vigueur),
- d'accompagner le message du vétérinaire auprès des éleveurs, dans sa demande d'une bonne contention.
 - *Faire vivre le réseau des vétérinaires sanitaires intervenant dans les manades et ganaderias*

Dans la suite des formations tuberculose organisées sur la région et auxquelles ont participé la quasi-totalité des vétérinaires sanitaires intervenant dans les manades et ganaderias, il est nécessaire de donner la possibilité à tous les vétérinaires sanitaires de pouvoir échanger sur les aspects pratiques concernant la réalisation des prophylaxies dans ces élevages. Un groupe d'échange de pratique sera donc réunis tous les 15 à 18 mois. La première réunion de ce groupe sera organisée fin 2014-début 2015.

J. Maintenir une détection en prophylaxie par le test IFN

Etant donné les difficultés qui subsistent dans la réalisation des IDS et cela malgré de nettes améliorations et des efforts à poursuivre sur le long terme, il paraît important de pouvoir maintenir et garantir une sensibilité du dépistage élevée afin de ne pas risquer de laisser se développer la maladie dans certains cheptels non encore dépistés. Le test IFN sera donc utilisé sur certains cheptels en alternative au dépistage par IDT qui restera cependant la règle.

Il est proposé de travailler selon 2 approches :

- une **approche aléatoire** pour démontrer que le niveau de prévalence est inférieur à 1 %.

En fonction de l'organisation du dépistage par IFN et sous l'hypothèse d'une situation stable durant cette période, il sera possible en dépistant par le test IFN un certain nombre de cheptel d'apporter la preuve d'une prévalence cheptel à moins de 1%, en 4 ou 5 années.*.

Une estimation séparée de la prévalence sera assurée pour les manades et les ganaderias étant donné que ces populations sont différentes, sans risque de mélange et avec des facteurs de risque d'infection différents.

Le dépistage aléatoire par IFN sera organisé en sélectionnant 1/5 des 200 cheptels nécessaires tous les ans.

- une **approche ciblée** pour augmenter les chances de détecter les derniers foyers ou des récives sur des foyers assainis.

Chaque année, une **liste d'élevage à risque** sera établie sur la base des critères suivants :

- anciens foyers (prioritairement les foyers assainis par abattage partiel),
- élevage en lien épidémiologique avec un foyer,
- élevage avec régulièrement des prophylaxies manquantes ou partielles,
- élevage avec une surveillance abattoir limitée.

Ces élevages seront programmés en prophylaxie « suivi renforcé » par le test IFN.

*Approche statistique pour le calcul d'un échantillonnage minimum :

Considérant une population de 300 cheptels : pour garantir, avec une probabilité de 95%, que la prévalence cheptel est de moins de 1%, il faut qu'aucun cheptel ne soit détecté infecté sur 200 cheptels sélectionnés au hasard et testés (sous l'hypothèse d'une sensibilité de détection cheptel de 90% et une spécificité de 100% en combinant le diagnostic ante et post-mortem).

K. Maintenir une vigilance accrue en abattoir

- *Maintenir une bonne sensibilisation des agents d'abattoir*

Dans la mesure où la découverte de lésions à l'abattoir est plus rare qu'auparavant, il est nécessaire de maintenir une bonne sensibilisation des agents d'inspection.

La coordination tuberculose inter-régionale proposera aux DDPP, responsables du réseau des agents d'abattoir, des informations ciblées ainsi que des visites régulières aux abattoirs les plus concernés de la région.

Une évaluation des besoins en terme de formation sera également proposée tous les 2 ans.

- *Contribuer à évaluer des possibilités d'amélioration des tests de dépistage en élevage*

Les DDPP, en lien avec la coordination tuberculose, documenteront dans le système d'information national ou, le cas échéant, dans des bases de données ad hoc, toutes les informations jugées utiles à l'amélioration des tests de dépistages en élevage.

La question d'un test pouvant être appliqué aux chevaux sera également abordé au niveau inter-régional en lien avec le groupe de suivi tuberculose de la plateforme d'épidémiologie animale et dans le cadre de travaux de recherche locaux.

III. Limiter les risques d'introduction de la tuberculose via les animaux introduits d'Espagne

Les conditions d'introductions de taureaux de combat d'Espagne sont encadrées par un protocole Franco-Espagnol.

Ce protocole permet :

- de faire entrer des bovins de corrida avec un certificat boucherie (donc sans test IDS au préalable, mais provenant de cheptels officiellement indemnes de tuberculose (statut T3), indemnes ou officiellement indemnes de brucellose (statut B3 ou B4) et officiellement indemnes de leucose),
- à ce que les animaux non abattus puissent rester en corral jusqu'à la fin de l'année en cours avant d'être, soit renvoyés chez eux, soit abattus.

L'intérêt de ce protocole est de canaliser les animaux de corrida dans une filière hors élevage. En effet, les taureaux de combat adultes (les mâles), ne sont pas dépistés pour les maladies (les mères le sont). Seuls les animaux introduits pour élevage (essentiellement des mères et quelques étalons) subissent des tests IDS avant leur départ et entrent, avec un certificat élevage.

Afin de renforcer le suivi de ces introductions, il est proposé de :

- *canaliser les introductions de taureaux de combat vers des lieux autorisés (corrals) avec une fréquence d'inspection annuelle ou bisannuelle.*

Seuls les corrals et arènes autorisées pourront accueillir des taureaux de combat entrant dans le cadre du protocole franco-espagnol. Les conditions d'accueil dans les corrals et arènes seront définies dans un arrêté préfectoral dédié. Les DDPP veilleront à ce que les conditions fixées dans

l'arrêté sont respectées en inspectant au moins tous les 2 ans, tous les corrals et arènes autorisées (avec un numéro EDE).

- o *améliorer la traçabilité des animaux introduits*

Les DDPP veilleront à ce que les notifications TRACES soient régulièrement relevées afin de repérer tous les lots de bovins d'Espagne et du Portugal.

Pour les taureaux de combat entrant pour corrida, un suivi individuel de chaque animal sera réalisé au niveau de chaque département afin de garantir qu'il a été soit abattu, soit retourné dans son élevage d'origine ou dans un autre département.

- o *renforcer le suivi des animaux introduits pour élevage*

Dans le cadre des délégations pour la délivrance des ASDA, les GDS seront particulièrement vigilants sur la réalisation dans les délais des contrôles d'introductions pour les animaux introduits depuis un autre Etat membre et signaleront aux DDPP tout défaut ou retard de contrôle à l'introduction.

Les GDS pourront également conseiller aux éleveurs de taureaux de combat de négocier des tests IFN au départ d'Espagne comme garantie commerciale supplémentaire.

IV. Valoriser les acteurs locaux en diffusant leur expérience

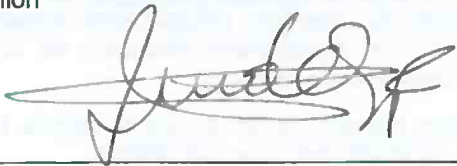
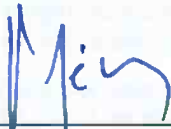


Afin de valoriser les acteurs et l'expérience acquise, une capitalisation et un retour d'expérience pourront être organisés :

- o *Diffusion de l'expérience des vétérinaires et éleveurs auprès de leurs homologues des Landes*

Un voyage d'étude sera organisé par la coordination en lien avec les GDS et GTV en 2015 afin de donner la possibilité aux vétérinaires et éleveurs de Camargue de parler de leur expérience à leurs homologues des Landes.

- o *Capitalisation sur le programme de contrôle mené.*

Un article rétrospectif de capitalisation sera rédigé par la coordination en 2015 en associant tous les partenaires impliqués. Cette capitalisation pourra se décliner sous différentes formes : article de vulgarisation pour les professionnels (vétérinaires et éleveurs) et article scientifique.

<p>Le Président de la Fédération Régionale des Groupements de Défense Sanitaire de Languedoc Roussillon</p> 	<p>Le directeur de la Direction Régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Languedoc Roussillon</p> 
<p>Le Président de la Fédération Régionale des Groupements de Défense Sanitaire de Provence, Alpes, Côte d'Azur</p> 	<p>Le directeur de la Direction Régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Provence, Alpes, Côte d'Azur</p> 

Annexe 1 – Résumé des estimation financières pour le maintien du test IFN en prophylaxie

Estimation du coût pour dépistage IFN allégé pour les campagnes 2015-2020 :

		SI TEST BVS > 24 MOIS		
	coût unitaire PS + test IFN - tarif 2013	nbre BV>24 mois	Coût - Etat (0% PS - 50%IFN)	Coût-restant (50%)
Bouche du Rhône	39.8	10,173	182,504	202,443
Gard	40.63	7,083	130,079	143,891
Hérault	34.67	3,798	60,426	71,250

Estimation annuelle

	100%	1/5 cheptel
Total si >24 mois	805,763	161153
Total part ETAT si bvs >24 mois	383,249	76650
Total part AUTRE si bvs >24 mois	422,514	84503

Annexe 2 Synthèse pour les DDPP

Activités spécifiques proposées pour DDPP 13, 30 et 34 dans le cadre de la lutte contre la tuberculose en Camargue (feuille de route 2015-2020)

Inspections terrain

Spectacles taurins : les DDPP de chaque département doivent maintenir une présence lors de spectacle taurin à la fréquence annuelle suivante :

au moins une course camarguaise

au moins 1 rassemblement hors arène impliquant plusieurs élevages (à faire varier tous les ans).

Objectifs des inspections :

vérifier le statut sanitaire des animaux présents,

vérifier l'absence de mélange en cas de cheptel en dérogation (autorisation de sortie pour certains cheptels non qualifiés),

mettre en évidence des problèmes d'identification (absence de boucle ou de passeport),

vérifier que l'état général des animaux est compatible avec le travail qui leur est demandé.

Arènes : les DDPP organiseront un programme d'inspection des arènes, à raison de 2 à 3 arènes par an.

Objectifs des inspections :

vérifier la présence d'un registre des mouvements et des opérations de nettoyage et désinfection,

vérifier la présence de matériel de nettoyage et désinfection adéquates,

vérifier la présence de toril à cases et éventuellement de cases identifiées pour les taureaux de réserve français pour les arènes accueillant des taureaux d'un autre Etat membre.

Prophylaxies par intradermotuberculination (IDT) : les DDPP accompagneront 2 à 3 vétérinaires sanitaires par an dans la réalisation de leur prophylaxie en IDT.

Objectifs des supervisions :

vérifier que les gestes techniques sont adéquats (suivant la grille de supervision proposée dans l'instruction nationale en vigueur),

accompagner le message du vétérinaire auprès des éleveurs, dans sa demande d'une bonne contention.

Corrals autorisées à recevoir des taureaux d'Espagne avec un certificat de boucherie: Les DDPP veilleront à ce que les conditions fixées dans l'arrêté sont respectées en inspectant au moins tous les 2 ans, tous les corrals autorisées (pour l'heure, le nombre de corrals est de 4 pour le 13, 3 pour le 30 et 1 pour le 34).

Gestion administrative

Suivi des bovins introduits d'Espagne

Les DDPP veilleront à ce que les notifications TRACES soient régulièrement relevées afin de repérer tous les lots de bovins d'Espagne et du Portugal.

Pour les taureaux de combat entrant pour corrida, un suivi individuel de chaque animal sera réalisé afin de garantir qu'il a été soit abattu, soit retourné dans son élevage d'origine ou dans un autre département.